



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05 / 2022 - 2023 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH**

### **Rapport sur les comptes 2022 et décharge de la gestion pour l'année 2022**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### **1. Préambule**

Conformément à la loi cantonale du 28 février 1956 sur les communes, au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et aux divers règlements, la Municipalité vous présente les comptes 2022 de la Commune de Vich.

L'année 2022 a commencé avec la pandémie et la fin des restrictions sanitaires imposées par l'Etat. Ce fut un soulagement de pouvoir ôter les masques et reprendre une certaine routine.

Fin de l'été, un nouveau processus de crise a été initié face à la crise énergétique qui se profilait pour l'hiver 2022-2023 des suites de la guerre en Ukraine. Le Canton de Vaud à travers l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC) a donné des instructions à toutes les communes pour mettre en place une cellule de crise, établir un plan de continuité des activités de la Commune et préparer un point de rencontre d'urgence (PRU). Tout ce processus de crise n'a pas été appliqué en hiver 2022-2023, mais il sera repris en hiver 2023-2024, si la situation le nécessite.

La première phase de cette crise demandait une économie volontaire de l'électricité à la population suisse et aux communes. Toutes les économies possibles ont été faites par l'administration communale et ses services pour réduire notre consommation d'électricité lors de l'hiver 2022-2023.

Un autre aspect important pour les finances de la Commune est la fin des intérêts négatifs. PostFinance a, dès le dernier trimestre, renoncé à sa commission sur nos avoirs en compte.

Avec l'inflation de l'année 2022, certains coûts ont légèrement augmenté, mais l'impact est faible sur les comptes qui vous sont présentés.

L'indice des prix à la consommation était de 3% en décembre 2022 et pour les prix dans le domaine de la construction, une augmentation de 15% a été enregistrée en un an. L'effet de cette inflation se retrouvera dans les dépenses 2023 de la Commune.

## 2. Présentation des comptes 2022

Les comptes 2022 vous sont présentés dans le présent préavis. L'activité de l'exécutif est reprise de manière plus détaillée dans le rapport de gestion 2022 de la Municipalité transmis en annexe du préavis.

Pendant cette année 2022, la Municipalité a poursuivi sa gestion rigoureuse des deniers publics. La Commune de Vich termine avec des comptes bénéficiaires de CHF 272'326.

Ce résultat est faible. La commune couvre ses charges avec ses revenus, mais ne fait pas de réserve.

Comparaison des données de base du budget 2022 par rapport aux comptes 2022 :

Comptes 2022	Budget 2022
<ul style="list-style-type: none"><li>• Population au 31.12.22 : 1'160 habitants</li><li>• Taux d'imposition communal : 63%</li><li>• Valeur du point d'impôt : CHF 79'862</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Population prévue : 1'250 habitants</li><li>• Taux d'imposition communal : 63%</li><li>• Valeur du point d'impôt : CHF 72'000</li></ul>

La population officielle est de 1'160 habitants, bien que toutes les constructions soient terminées et les nouveaux logements occupés. Ce chiffre officiellement bas tient compte des entrées et départs des habitants à un moment donné (31 décembre 2022). Les statistiques de la Commune nous ont fourni des chiffres en cours d'année jusqu'à 1'190 habitants.

La valeur du point d'impôt se calcule par la division des impôts réguliers de CHF 5'031'290 pour 2022, par le taux d'imposition communal.

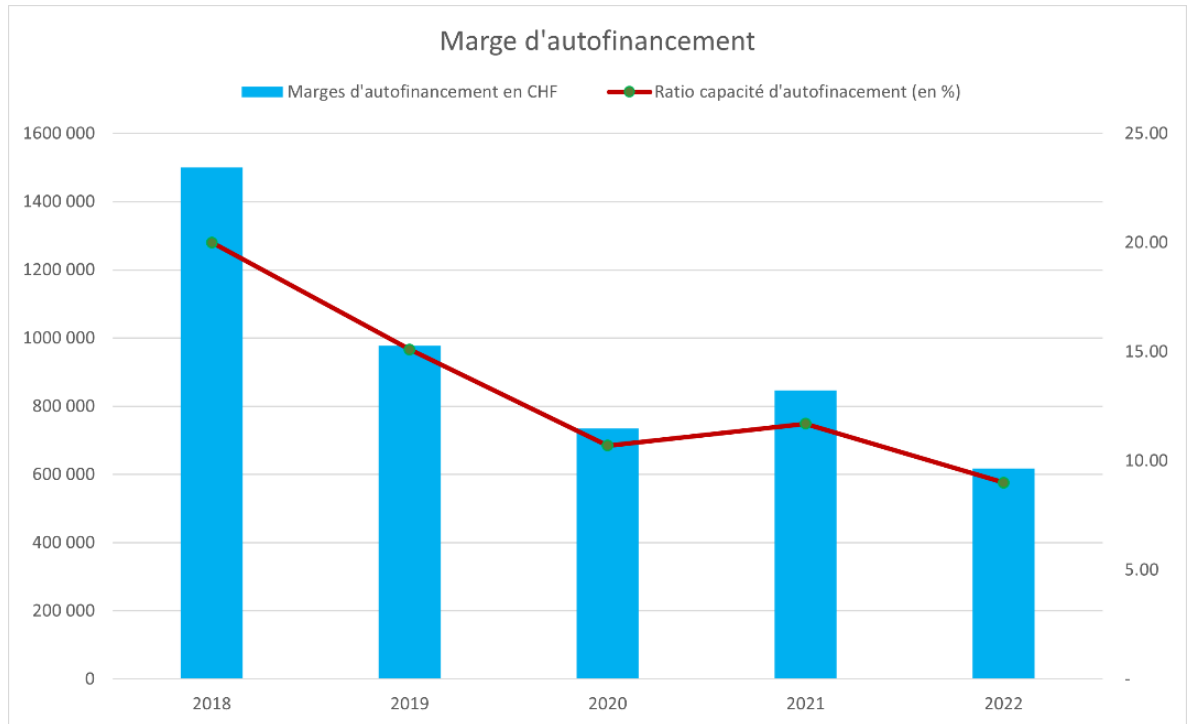
Notre marge d'autofinancement est de CHF 618'022 en 2022. Le ratio de capacité d'autofinancement de 9% est bas et il continue de diminuer année après année.

La marge d'autofinancement représente le résultat réel de la Commune avant les amortissements, les attributions aux réserves et les prélèvements aux réserves. Elle est déterminée par la fluctuation des revenus et des charges. Ces fluctuations sont détaillées poste par poste dans le rapport sur les comptes. Si la marge d'autofinancement diminue, cela signifie que nos revenus encaissés sont inférieurs à nos charges payées, indépendamment des autres écritures comptables (sans transactions monétaires).

L'année 2018 a enregistré un remboursement du Canton relatif à la péréquation 2017 (dépenses thématiques - réfection route de Begnins) non provisionné pour CHF 700'000, ainsi que des impôts conjoncturels pour CHF 400'000, ce qui explique le ratio exceptionnel de 25.622%.

En 2022, il y a une baisse plus significative des revenus (-6.37%), que des charges (-3.63%). Quant à la marge d'autofinancement, elle baisse de 27%.

Pour la Commune, la marge d'autofinancement est jugée insuffisante pour couvrir les investissements futurs.



Le ratio de capacité d'autofinancement se calcule par division de la marge d'autofinancement par les revenus de fonctionnement épurés. Selon les normes usuelles, un bon ratio de la capacité d'autofinancement doit se situer au-dessus de 20%. Le graphique ci-dessus, montre la diminution des ratios et des marges d'autofinancement de la Commune sur les 5 dernières années.

### Evolution des revenus sur 5 ans

Les revenus de CHF 7'252'277 sont supérieurs au budget 2022 de CHF +335'914 (+4.9%).

Les augmentations les plus importantes des revenus par rapport au budget 2022 sont :

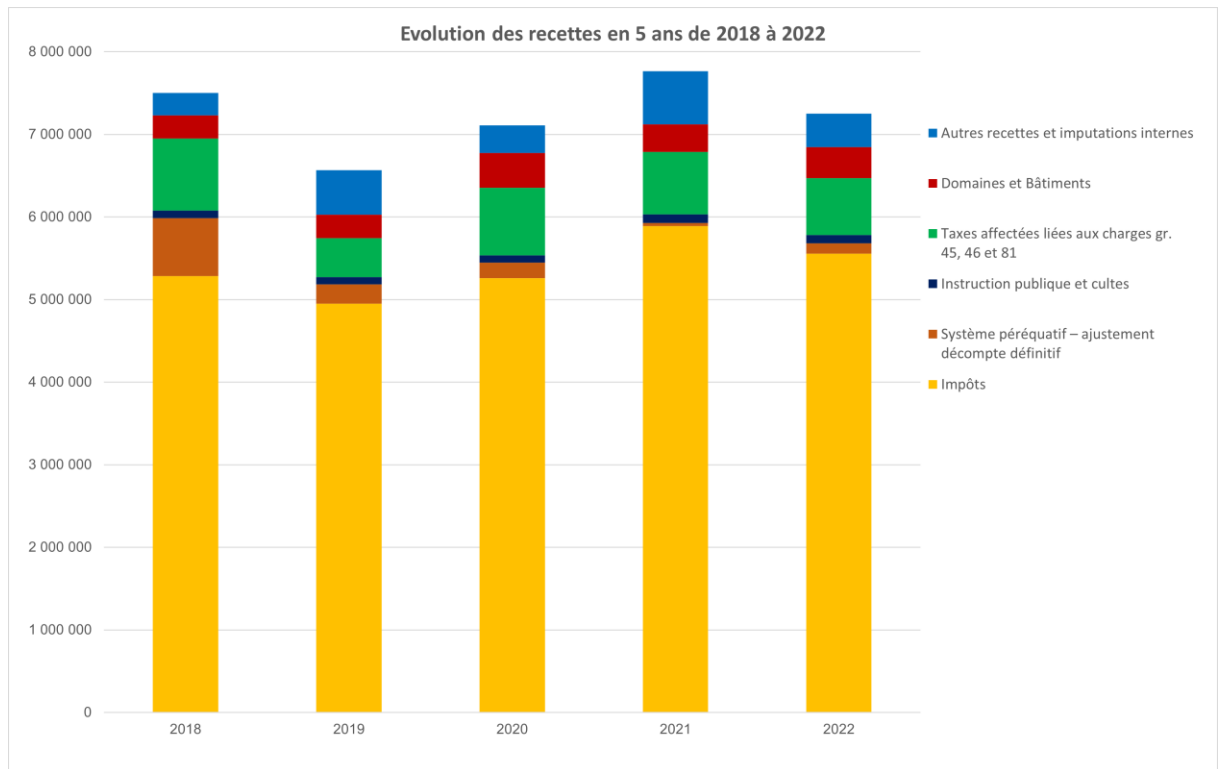
Gr. 2 - Finances : CHF +195'224

Gr. 7 – Sécurité sociale : CHF +109'294

Gr. 8 - Services industriels : CHF +158'031.

Ces augmentations sont compensées par les diminutions sur les autres groupes comptables.

Nous relevons une diminution des produits de CHF -514'237, -6.6%, par rapport aux comptes 2021. Les impôts 2021 avaient bénéficié d'une rentrée exceptionnelle d'impôt.



Les impôts constituent 76% des revenus de la Commune ; les revenus des taxes affectées sont de 9.5%.

Pour les explications plus détaillées, voir la présentation des comptes de fonctionnement par poste.

### Evolution des charges sur 5 ans

Les charges sont de CHF 6'979'951. Elles sont légèrement en dessous du budget 2022 de CHF -154'831 (-2.2%).

Les augmentations les plus importantes des charges par rapport au budget 2022 sont :

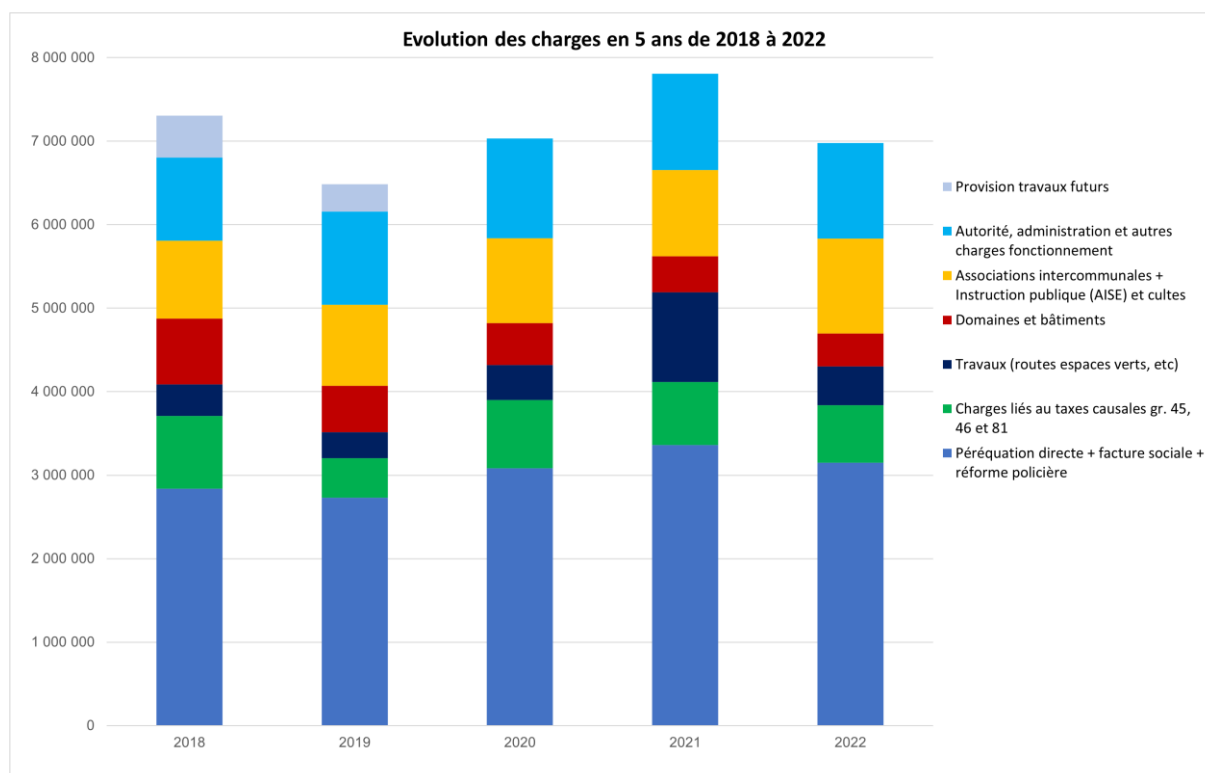
Gr. 2 - Impôts : CHF +119'666

Gr. 8 - Services industriels : CHF +158'031

Ces deux augmentations sont compensées par des diminutions sur tous les autres groupes comptables.

Les trois factures du Canton (péréquation directe, participation à la cohésion sociale et réforme policière) font un total de CHF 3'035'656 et représentent 43% de nos charges.

Une diminution des charges est constatée par rapport aux comptes 2021 pour CHF -827'165 (-10.6%). Les trois factures du Canton 2022 sont moins importantes. En 2021, elles tenaient compte des revenus exceptionnels.



Pour les explications plus détaillées, voir la présentation des comptes de fonctionnement par poste.

### 3. Présentation des comptes de fonctionnement 2022 par poste<sup>1</sup>

#### 1. ADMINISTRATION GENERALE

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Administration générale - charges	937'395	986'704	894'062	-49'309	-5.0%
Administration générale - revenus	-299'105	-293'415	-302'503	+5'690	+1.9%
<b>1. Administration générale</b>	<b>638'291</b>	<b>693'289</b>	<b>591'559</b>	<b>-54'999</b>	<b>-7.9%</b>

#### Administration générale - charges

##### Gr. 10 – Autorités

Les vacations de Municipalité sont compensées par une rétrocession des jetons de présence des municipaux.

##### Gr. 11 – Administration

Les charges sont en dessous du budget 2022 de CHF -37'552. Le non dépensé sur certains comptes compense des dépassements sur d'autres comptes.

La Commune de Vich emploie :

- 4.45 EPT<sup>2</sup> pour 6 employés en 2022 comptabilisés sous administration générale
- 0.425 EPT pour une employée comptabilisée sous contrôle des habitants.

Les salaires du personnel auxiliaire, non compris dans les 4.875 EPT, sont comptabilisés dans les rubriques : centre de tri et surveillance de restaurant scolaire.

Toutefois, pour toutes les catégories d'employés, les charges sociales, prévoyance et autres charges de personnel sont comptabilisées dans le poste 11 « administration ».

Les salaires ont été augmentés de 0.5% en 2022 pour tenir compte de l'inflation (indice des prix à la consommation 2022). Cette augmentation avait déjà été prise en compte dans le budget 2022.

Nous relevons des différences importantes sur deux comptes :

- Compte 110.3170.00 - Réceptions et manifestations CHF 9'650  
Les frais sont en dessous du budget de CHF 5'350. La nouvelle formule du 1<sup>er</sup> août a coûté moins cher que prévu. Il n'y a plus de repas offert à nos citoyens.
- Comptes 110.3185.03 – Frais d'avocats et de procédure CHF 2'476  
Il n'y a pas eu de procédures qui ont nécessité l'intervention de notre avocat en 2022. Ce qui justifie le non dépensé par rapport au budget de CHF 27'524.

<sup>1</sup> Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple CHF 1'000) et les revenus sont en vert (exemple CHF -1'000).

<sup>2</sup> EPT = équivalent plein temps

## Administration générale - revenus

Ces revenus sont constitués de deux comptes essentiellement :

- Comptes 110.4313.00 – Emoluments administratifs CHF 23'879  
Les émoluments administratifs liés au permis de construire augmentent de CHF +4'378 par rapport au budget 2022.
- Comptes 110.4901.00 - Imputation interne salaires et charges sociales des employés voirie CHF 236'935

Selon un inventaire des travaux effectués par les employés voirie, les charges salariales sont imputées sur les secteurs où ils travaillent. Ce revenu est équilibré par des charges correspondantes dans les autres groupes des comptes de fonctionnement.

## 2. FINANCES

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Finances - charges	1'455'359	1'335'693	1'580'763	+119'666	+8.9%
Finances - revenus	-5'630'674	-5'435'450	-5'991'327	+195'224	+3.6%
<b>2. Finances (recettes)</b>	<b>-4'175'315</b>	<b>-4'099'757</b>	<b>-4'410'564</b>	<b>+75'558</b>	<b>+1.8%</b>

### Finances - charges

#### Gr. 21 – Impôts

Les charges sont en dessous du budget 2022 et des charges 2021. Nous n'avons aucune maîtrise de ces frais qui nous sont communiqués par l'Administration Fiscale Cantonale.

#### Gr. 22 - Service financier

Les charges du Gr. 22 sont en augmentation par rapport au budget 2022, soit CHF +152'890 (+12.4%), et en diminution par rapport aux comptes 2021 de CHF -108'719 (-7.3%). Ces différences sont dues à la péréquation directe.

- Compte 220.3210.00 – Intérêts dettes à court terme CHF 9'763  
Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, PostFinance prélève sur notre avoir en compte à partir de CHF 1'500'000 une commission de 0.75%. Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, cette commission a disparu, suite à la fin des intérêts négatifs par la BNS.
- Compte 220.3511.00 - Fonds de péréquation CHF 1'181'892  
Ce montant correspond aux acomptes payés pour 2022.
- Compte 220.3511.01 – Provision solde péréquation CHF 165'198  
Pour la péréquation directe, le décompte final 2022 est de CHF +165'198 de l'acompte payé.

- Compte 220.3809.00 - Attribution fonds de réserve CHF 20'000  
 Pour le fonds des actions en faveur de la mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables, l'attribution correspond à la moitié du revenu de la taxe au sol (compte 220.4112.00).

## Finances - revenus

### Gr. 21 - Impôts

Les revenus des impôts 2022 de CHF 5'554'859 sont en dessus du budget 2022 de CHF +186'909 (+3.5%) et en diminution par rapport aux comptes 2021 de CHF -336'587 (-5.7%).

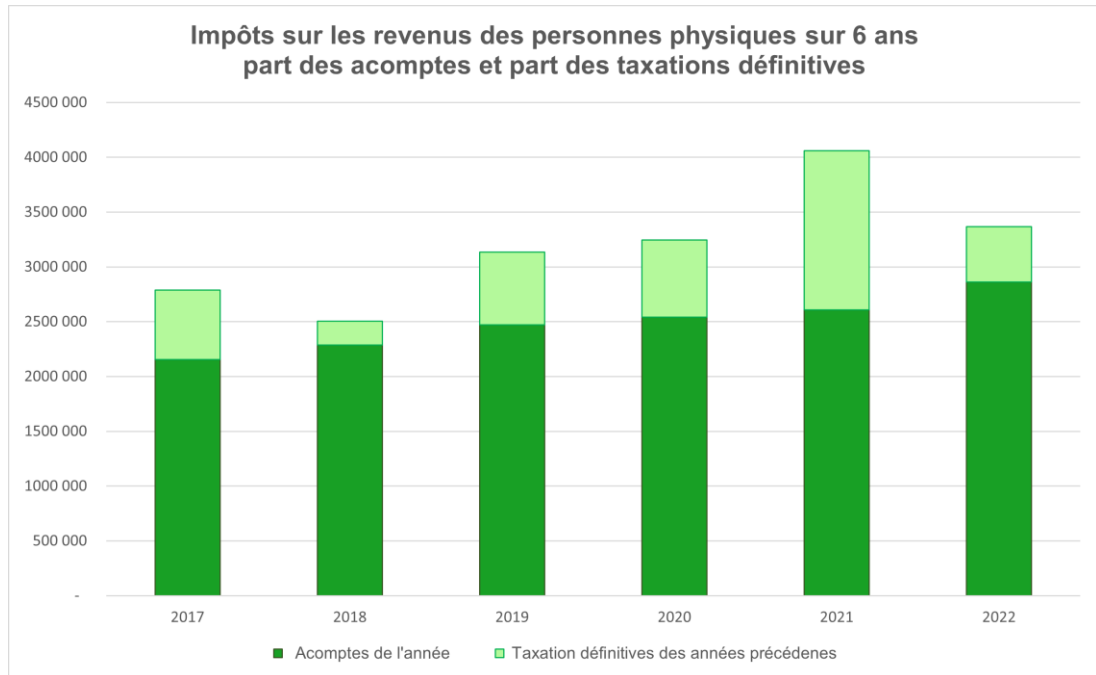
Le tableau ci-dessous reprend les écarts des impôts par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021 pour les impôts des personnes physiques (PP) et des personnes morales (PM).

Pour les personnes physiques, un revenu exceptionnel avait été enregistré en 2021.

Impôts	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart en % Comptes 2022 / Budget 2022	Ecart en % Comptes 2022 / Comptes 2021
Impôt PP – revenus	3 473 446	3 200 000	4 024 331	8.5%	-13.7%
Impôt PP – fortunes	776 207	685 000	729 824	13.3%	6.4%
Impôt à la source	60 317	50 000	24 473	20.6%	146.5%
Impôt spécial étranger	192 797	260 000	192 468	-25.8%	0.2%
Impôt PM – bénéfice	129 892	20 000	76 710	549.5%	69.3%
Impôt PM – capital	14 527	10 000	37 762	45.3%	-61.5%
Impôt PM complém. s/immeuble	21 945	24 000	6 779	-8.6%	223.7%

L'augmentation de la population ou de la capacité contributive de nos citoyens se voit par des acomptes de l'année en cours légèrement plus importants d'année en année. Viennent ensuite les taxations définitives qui complètent les revenus d'impôt des personnes physiques encaissés par année (voir graphique).





Pour les impôts conjoncturels, les revenus encaissés sont en dessous du budget 2022. L'impôt sur les travailleurs frontaliers est en dessus du budget, mais en diminution par rapport à 2021.

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart en % Comptes 2022 / Budget 2022	Ecart en % Comptes 2022 / Comptes 2021
Droits de mutation	264 276	300 000	143 685	-11.9%	83.9%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	36 338	240 000	42 977	-84.9%	-15.4%
Impôts sur travailleurs frontaliers	112 018	100 000	129 499	12.0%	-13.5%

**Gr. 22 - Service financier : revenus**

La taxe au sol encaissée de CHF 41'803 a fait l'objet d'une attribution de CHF 20'000 à un fonds de soutien pour les énergies renouvelables. La directive concernant l'utilisation de la taxe communale à l'usage du sol est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021 et peut être consultée sous [www.vich.ch](http://www.vich.ch). Les charges pour l'utilisation de ce fonds sont comptabilisées sous le Gr. 710. La taxe au sol est 0.70 cts/kWh consommé. Nous constatons en 2022, une forte diminution de ce revenu lié à la consommation d'électricité.

Pour répondre à la crise énergétique de l'hiver 2022-2023, une diminution volontaire de consommation a été demandée à la population, aux entreprises et aux commerces. Pour Vich, nous constatons une diminution de 878'140 kWh, ce qui représente -12.8% de la consommation globale de la commune de Vich.

### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Domaines et bâtiments - charges	392'839	493'009	429'959	-100'170	-20.3%
Domaines et bâtiments - revenus	-375'948	-419'188	-333'437	-43'240	-10.3%
<b>3. Domaines et bâtiments</b>	<b>16'891</b>	<b>73'821</b>	<b>96'523</b>	<b>-56'930</b>	<b>-77.1%</b>

Ce groupe « Domaines et bâtiments » comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la Commune.

Les comptes du Gr. 35 - Bâtiments sont regroupés de façon à avoir une vue sur les coûts et les revenus par type de bâtiments communaux.

#### Domaines et bâtiments - charges

##### Gr. 31 – Terrains

Le budget 2022 de CHF 5'000 prévoyait la remise en état des bornes sur le chemin des Vignes ; la dépense a été comptabilisée sous le groupe 43-Routes.

##### Gr. 32 – Forêts

Les dépenses ont été moins importantes que prévu.

##### Gr. 35 - Bâtiments communaux

##### Gr. 350 – Bâtiments administratif et de service

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services CHF 12'553  
Concernant la rénovation de la Maison du Tilleul, le préavis de crédit d'étude accepté en mars 2022 reprend une partie des analyses par des spécialistes initialement prévues sous ce compte.
- Compte 350.3186.00 – Primes d'assurance CHF 10'529  
Les primes d'assurances pour tous les bâtiments prévues au budget 2022 sous ce compte, ont été ventilées dans les différents groupes selon le bâtiment assuré.

##### Gr. 351 – Bâtiment Tilleul et Poste

Ce groupe enregistre les charges et revenus des locations d'appartements propriétés de la Commune.

- Compte 351.3653.00 – Aide et dons CHF 0  
Pour la Maison du Tilleul, une provision de CHF 20'000 avait été budgétée pour les frais en lien avec la procédure en cours avec les locataires. En novembre 2022, une séance de conciliation a été organisée par la Préfecture avec les locataires. Trois locataires ont fait opposition à la décision : elles ont déposé une demande au Tribunal des baux. Aucun frais en 2022.

Gr. 353 - Bâtiment Ecole des Pralies

- Compte 353.3141.00 – Entretien Ecole Pralies CHF 37'537  
A part les nettoyages courants, il n'y a pas eu d'entretien lourd à faire.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.3186.00 – Prime d'assurance CHF 2'671  
Il s'agit de la prime d'assurance du Forum, selon la remarque sous compte 350.3186.00 ci-dessus.

**Domaines et bâtiments - revenus**

Gr. 35 – Bâtiments communaux

Gr. 350 - Bâtiment administratif et de service

- Compte 350.4803.00 - Prélèvement « Fond de rénovation bâtiments » CH 0  
C'est la contrepartie du compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services. Comme il n'y a pas eu de dépenses importantes, il n'y a pas de prélèvement au fonds de réserve.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.4271.00 - Location Forum des Pralies CHF 11'715  
Le Forum des Pralies a beaucoup de succès à la location ; les recettes correspondent au budget 2022.
- Compte 354.4271.57 - Loyer UAPE CHF 16'000  
Le loyer est facturé par la Commune à l'UAPE pour l'utilisation des locaux (charges comprises).
- Compte 354.4360.00 – Remboursement de tiers Forum CHF 1'556  
Concerne les remboursements pour les dégâts causés au bâtiment.
- Compte 354.4360.57 - Remboursement de tiers, divers UAPE CHF 5'149  
La Commune facture à l'UAPE le nettoyage fait par l'employé communal pour CHF 5'000 par année.
- Compte 354.4904.00 – Imputation interne loyer cantine CHF 7'000  
Cette écriture tient compte de l'utilisation du Forum par le restaurant scolaire.

4. TRAVAUX

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Travaux - charges	828'387	949'234	1'522'808	-120'847	-12.7%
Travaux - revenus	-367'407	-450'300	-684'573	-82'893	+18.4%
<b>4. Travaux</b>	<b>460'980</b>	<b>498'934</b>	<b>838'235</b>	<b>-37'954</b>	<b>-7.6%</b>

## Travaux - charges

### Gr. 42 - Service de l'urbanisme

- Compte 420.3181.00 - Plan d'affectation communal (PACom) CHF 36'852  
La commune de Vich fait partie du Plan d'agglomération de Nyon-Gland. Pour diverses raisons, l'avancement du plan d'agglomération est en suspens. Le PACom de la commune est en attente de réponses de la part du Canton concernant le plan d'agglomération et la suite à donner à notre PACom.
- Compte 420.3526.01 – Région Nyon – Projets CHF 10'200  
La dépense liée au préavis N° 2/2019-2020 - Crédit de CHF 9'000 pour le soutien financier à la Maison des Vins de la Côte a été payée en 2022.  
La deuxième dépense concerne la mise à disposition pour les citoyens de Vich de l'application de Région de Nyon pour la mobilité douce et le co-voiturage pour CHF 1'200.

### Gr. 43 - Routes

Les aménagements pour un 30 km/h jour et nuit, pour lesquels un budget était prévu, n'ont pas été faits suite au refus du Canton de nous accorder ce 30 km/h jour et nuit.

Les 30km/h de nuit ont été validés par la DGMR et les panneaux nécessaires ont été moins coûteux que prévus.

Les autres travaux d'entretien se sont réalisés en respectant le budget alloué.

### Gr. 44 – Parc, promenades, cimetière

- Compte 440.3123.00 - Electricité terrain de foot CHF 1'611  
La SEIC a facturé plusieurs années d'électricité du terrain de foot en 2022 ; elle avait oublié de faire le relevé du compteur depuis 2014.
- Compte 440.3145.03 – Entretien place de jeux CHF 727  
La clôture pour entourer la place de jeux a été budgétée pour CHF 9'000. Nous avons abandonné cette idée courant 2022, ce qui justifie le non dépensé.

### Gr. 45 - Ordures ménagères

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et les autres revenus perçus. Une attribution au fonds de réserve pour travaux futurs a été comptabilisée pour CHF 12'825.

### Gr. 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus. Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour CHF 27'882.

Concernant l'APEC<sup>3</sup>, la charge est moins importante que prévue. De plus, les travaux pour la nouvelle STEP n'ont pas encore commencé.

<sup>3</sup> APEC = Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte

## Travaux - revenus

### Gr. 43 – Routes

- Compte 430.4804.00 – Prélèvement au fonds de réserve travaux CHF 0  
Il n'y a pas eu de prélèvement au fonds de réserve puisque les aménagements pour le 30 km/h jour et nuit n'ont pas été réalisés.

### Gr. 45 - Ordures ménagères, les taxes couvrent les charges

Les taxes prélevées et les autres revenus couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 45.

### Gr 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 46.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Instruction publique et cultes - charges	851'555	863'860	711'883	-12'305	-1.4%
Instruction publique et cultes - revenus	-99'591	-112'090	-107'339	-12'499	+11.1%
<b>5. Instruction publique et cultes</b>	<b>751'964</b>	<b>751'770</b>	<b>604'544</b>	<b>194</b>	<b>0%</b>

### Instruction publique et cultes - charges

Il s'agit principalement de notre participation à l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) qui est calculée : 1/2 sur le nombre d'habitants et 1/2 sur le nombre d'enfants (au primaire et au secondaire) de notre commune :

Gr. 51 - Enseignement primaire CHF 518'643

Gr. 52 - Enseignement secondaire CHF 213'871.

Notre participation de CHF 732'514 représente le 12.5% des charges nettes de l'AISE.

C'est une augmentation de 26% de la charge par rapport à 2021. Elle est due au nouveau calcul du loyer des écoles primaires suite à la modification du « règlement interne des loyers ».

Il n'y a pas de dépassement budgétaire ; le budget 2022 avait déjà anticipé cette augmentation.

Pour l'année 2022, l'Etablissement de l'Esplanade de Begnins scolarise 158 enfants de Vich.

### Gr. 58 – Temples et cultes

La moitié des frais d'entretien du temple est à la charge de la commune de Coinsins, propriétaire de 50%.

## 6. POLICE

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Police - charges	316'243	327'200	328'437	-10'956	-3.4%
Police - revenus	-26'306	-20'000	-24'149	+6'306	+31.5%
<b>6. Police</b>	<b>289'937</b>	<b>307'200</b>	<b>304'288</b>	<b>-17'262</b>	<b>-5.6%</b>

### Gr. 61 - Corps de police

Notre participation à la réforme policière 2022 est de CHF 197'891.

### Gr. 65 – Défense incendie

- Compte 650.3521.00 – Part. charges autres communes CHF 39'410  
La participation au SDIS Gland-Serine est en dessous du budget prévu de CHF 3'597.

### Gr. 66 – Protection civile

- Compte 660.3521.00 – Part. charges autres communes CHF 22'361  
La participation à l'ORPC est aussi en dessous du budget de CHF 2'485.

## 7. SECURITE SOCIALE

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Sécurité sociale - charges	1'873'220	2'012'162	2'033'357	-138'942	-6.9%
Sécurité sociale - revenus	-128'294	-19'000	-17'340	+109'294	--
<b>7. Sécurité sociale</b>	<b>1'744'926</b>	<b>1'993'162</b>	<b>2'016'017</b>	<b>-248'236</b>	<b>-12.5%</b>

### Sécurité sociale - charges

#### Gr. 710 - Service social communal

- Compte 710.3102.00 – Livres, journaux CHF 5'412  
Il s'agit des 123 abonnements au journal « Génération » offert à nos citoyens de plus de 65 ans.
- Compte 710.3657.xx  
A la suite de l'introduction de la « Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol », ces comptes enregistrent les actions financées par la Commune.

Gr. 711 - Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Le budget 2022 communiqué par le RAT était trop élevé. Les dépenses sont en dessous de celles de 2021 de CHF -32'894 (- 12.8%).

La Commune subventionne la présence des enfants vichois dans les structures du Réseau des Toblerones. En 2022, la participation des parents aux coûts des structures était de 72%, la Commune a subventionné les 28% restant (toutes structures d'accueil incluses). La participation de la Commune peut aller jusqu'à 40%. Le faible taux de subventionnement de la Commune est dû aux parents qui paient « Taxe max », du fait des hauts revenus déclarés.

Beaucoup de familles se sont installées à Vich ces dernières années avec de jeunes enfants. En novembre 2022, le RAT accueillait 89 enfants vichois dans ses structures :

Crèches et garderies :	23 enfants
Accueillantes en milieu familial :	20 enfants
UAPE – Les VichKings :	46 enfants

Gr. 712 - UAPE

L'UAPE – Les VichKings a ouvert en août 2020. Elle est liée au RAT et a une comptabilité à part de la Commune. Le résultat de l'UAPE - Les VichKings est repris par le RAT.

Gr. 72 - Prévoyance sociale cantonale

La Participation à la cohésion sociale (nette) est de CHF 1'490'771.

- Compte 720.3515.00 - Facture sociale CHF 1'603'595  
L'acompte payé en cours d'année est comptabilisé en charge et le solde en notre faveur de CHF -112'824 est comptabilisé en produit.

**Sécurité sociale - revenus**

Gr. 710 - Service social communal

- Compte 710.4809.00 – Prélèvement fonds de réserve CHF 15'470  
Ce groupe de comptes 710.3657.xx est financé par un prélèvement sur le fonds des actions en faveur de la mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables pour CHF 15'470.

**8. SERVICES INDUSTRIELS**

en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart par rapport au budget 2022	
Services industriels - charges	324'951	166'920	305'846	+158'031	+94.7%
Services industriels - revenus	-324'951	-166'920	-305'846	+158'031	+94.7%
<b>8. Services industriels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Gr. 81 - Service des eaux

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour CHF 72'377. Cette attribution est possible avec les revenus encaissés.

Le préavis du bouclage du réseau d'eau sous pression et du renforcement de la défense incendie du quartier de l'église a été amorti entièrement par le compte 810.3320.00. Un prélèvement du même montant a été fait du fonds affecté pour CHF 169'937. Cet amortissement supplémentaire et le prélèvement du même montant expliquent l'écart par rapport au budget 2022 de CHF 158'031 pour le Gr. 81.

#### **4. Investissements 2022**

Toutes les dépenses ont été financées par nos liquidités ; aucun emprunt n'a été souscrit.

En 2022, les dépenses sont de CHF 816'091. Elles se regroupent sur 4 investissements. Une subvention de CHF 33'834 a été reçue.

Préavis 9/2022-2021 – Demande de crédit de CHF 240'000 pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau sous pression et le refoulement de la défense incendie.

Ce préavis s'est terminé en 2022 et une subvention de CHF 33'834 a été reçue. Le budget a été respecté.

Préavis 8/2021-2022 – Demande de crédit d'étude de CHF 495'000 TTC en vue de la transformation et de l'assainissement de la Maison du Tilleul située sur la parcelle n° 95, propriété de la Commune.

Le projet est en cours de réalisation. C'est une rénovation lourde de tout le bâtiment (partie administrative et partie locative). Les plans et le dossier complet de rénovation de Tilleul seront mis à l'enquête publique au premier semestre 2023. Les locataires ont fait opposition à la résiliation de leurs baux et aux décisions de la commission de conciliation. L'affaire est donc portée devant le Tribunal des baux.

Préavis 09/2021-2022 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 496'000 TTC en vue de la réalisation de terrains multisports situés sur la parcelle n°77, propriété de la Commune.

La construction des terrains multisports a commencé en juin et s'est terminée en octobre 2022. Le projet est clos avec une dépense de CHF 498'278. Le dépassement CHF 2'278 est dû aux honoraires pour la soumission aux marchés publics qui n'avait pas été pris en compte.



Préavis 10/2021-2022 – Demande de crédit de CHF 150'000 TTC pour la réfection du pont sur la Serine.

La réfection a été faite entre juillet et août 2022. Ces travaux sont clos avec un coût de CHF 159'949. Le dépassement de CHF 9'948.80 est dû à un imprévu. Sous le goudron, des plaques de métal ont été découvertes ; elles avaient été placées là par l'armée pour le passage des chars. Ces plaques ont dû être ôtées avant de finir les travaux ; ce surplus de coûts est à la charge de la commune.

Les amortissements obligatoires 2022 sont de CHF 228'714 :

- amortissement route CHF 103'214
- amortissement bâtiment CHF 125'500

Les amortissements supplémentaires 2022 sont pour un seul préavis :

- Préavis 08/2020-2021 – Bouclage du réseau d'eau sous pression et renforcement de la défense incendie de CHF 169'936

Un prélèvement sur « Fonds extension et entretien réseau d'eau » a financé ce préavis pour le même montant (voir commentaire Gr. 81).

Récapitulatif des investissements 2022

	Préavis en cours ou accepté 2022	Solde 01.01.2022	Dépenses - fonds reçus	Amortissements	Solde 31.12.2022
<b>Ouvrages de génie civil et assainissement</b>					
Aménagement routier 1 Préavis N° 4/2013-2014		413'300		61'300	352'000
Réfection ch. Bonmont Préavis N° 7/2015-2016		285'082		17'850	267'232
Trottoir route Etraz Préavis N° 07/2016-2017		204'008		15'500	188'508
Réfection route Begnins (2) Préavis N° 15/2016-2017		66'294		8'564	57'730
Réfection du Pont sur la Serine Préavis N° 10/2021-2022	150'000	0	159'949		159'949
Réalisation du terrain multisport Préavis N° 9/2021-2022	496'000	0	498'279		498'279
<b>Installation des services industriels</b>					
Bouclage PQ Eglise Préavis N° 9/2020-2021	240'000	169'423	34'348 -33'834	169'937	0
<b>Bâtiments et constructions</b>					
Étude projet – bâtiment multifonction Préavis N° 14/2016-2017		153'000	0	25'500	127'500
Bâtiment multifonction - travaux Préavis N° 5/2017-2018		2'800'000		100'000	2'700'000
Crédit d'étude – Maison du Tilleul Préavis N° 8/2021-2022	495'000		123'516	0	123'516
<b>Véhicules</b>					
Véhicule Voirie Préavis N° 4/2022-2023	162'000				0
<b>Total</b>		<b>4'091'107</b>	<b>816'092</b> <b>-33'834</b>	<b>398'650</b>	<b>4'474'715</b>

Nous présentons en annexe, le plan financier des investissements 2022-2026, mis à jour après l'acceptation des préavis 2022, des comptes 2022 et selon nos estimations pour les années à venir.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 05 / 2022-2023
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### décide

1° d'adopter les comptes communaux 2022 tels qu'ils sont présentés, à savoir :

a) comptes de fonctionnement 2022

b) bilan au 31 décembre 2022

2° de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2022.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 mai 2023.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

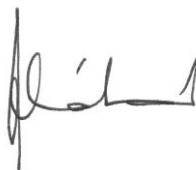
La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Résumé des comptes 2022  
Bilan et Comptes détaillés 2022  
Plan financier 2022-2026  
Rapport de gestion 2022